

DIRECTIVE			 CEJEF DIVISION TECHNIQUE SECTION MATURITÉ
Conditions d'admission en MPT et cours préparatoire			
MPT – GAD - DIR 7.03	JTA	Mise à jour : 24.02.2026	

Tous les documents indiqués en référence sont disponibles en téléchargement sur le site divtec.ch (page Maturité professionnelle), ou au secrétariat de la Division technique.

Maturité professionnelle

La Division technique propose les cours de Maturité professionnelle orientation « Technique, architecture et sciences de la vie » (MPT) après l'obtention du CFC ou plus tard après une expérience professionnelle, un séjour linguistique, etc.). La MPT permet d'entrer sans examen dans les hautes écoles spécialisées (HES), dont les titres (bachelor ou master) sont reconnus au niveau européen.

Il est possible de choisir entre deux durées de formation :

- **À plein temps** : durant une année.
- **À temps partiel** : durant deux années avec des cours de l'après-midi la première année, le matin la seconde. Les examens sont alors répartis sur les deux années.

Formulaire d'inscription : *Inscription en Maturité professionnelle orientation Technique, architecture et sciences de la vie* (MPT–GAD–MOD 7.18).

Une convocation sera envoyée par courrier postal avant les vacances d'été qui précèdent la rentrée en MPT.

Délai d'inscription pour l'année 2026-2027 : **vendredi 19 juin 2026**.

Délai d'inscription pour l'année 2027-2028 : **vendredi 18 juin 2027**.

Filière courte 3+1

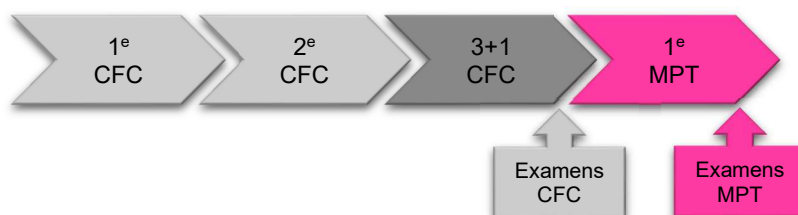
Les apprentis de l'Ecole des métiers techniques (EMT) qui obtiennent de bonnes moyennes semestrielles peuvent réduire d'une année la durée de leur formation CFC de 4 ans en suivant la **filière courte 3+1** (3 ans de CFC + 1 année de MPT).

Les cours de la MPT en filière intégrée sont répartis sur 3 ans, à savoir :

- **Dès la 1^{re} année** pour un apprentissage de **3 ans**.
- **Dès la 2^e année** pour un apprentissage de **4 ans**.

Les cours de MPT sont alors suivis à plein temps à la Division technique à Porrentruy, immédiatement après les cours de CFC.

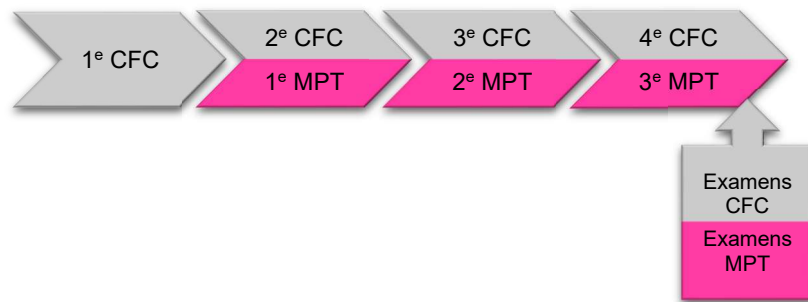
Les examens de CFC ont lieu à la fin de la 3e année, et les examens de MPT à la fin de la 4e année.



DIRECTIVE Conditions d'admission en MPT et cours préparatoire			 CEJEF DIVISION TECHNIQUE SECTION MATURITÉ	
MPT – GAD - DIR 7.03	JTA	Mise à jour : 24.02.2026		

Le modèle intégré : pendant la durée du contrat d'apprentissage

Les apprentis en système dual (chez un patron pour la pratique et à l'EPT pour les cours théoriques) peuvent suivre les cours de MPT parallèlement aux cours de CFC **durant les trois dernières années d'apprentissage**, ce qui permet de réduire d'une année la durée totale des deux formations CFC et MPT.



En fonction des horaires de chaque métier, les cours des branches techniques CFC sont répartis sur une demi-journée à une journée et demie à la Division technique. À ceux-ci s'ajoutent les cours de MPT, qui ont lieu à Delémont, à la Division artisanale, durant un jour et demi par semaine.

Les **conditions d'admission** sont les mêmes que pour la filière post-CFC. Les candidats doivent s'inscrire à l'examen d'admission via le formulaire. Ceux dispensés de l'examen s'inscrivent directement auprès du secrétariat de la Division artisanale. Si un apprenti quitte la filière intégrée, il suivra à nouveau tous les cours théoriques de la formation CFC.

DIRECTIVE			 CEJEF DIVISION TECHNIQUE SECTION MATURITÉ
Conditions d'admission en MPT et cours préparatoire			
MPT – GAD - DIR 7.03	JTA	Mise à jour : 24.02.2026	

Conditions d'admission en MPT

Pour une admission en classe de MPT post-CFC ou en filière 3+1 (EMT), il faut être titulaire d'un CFC et avoir obtenu les « conditions maturité » en fin de scolarité obligatoire, c'est-à-dire :

- Avoir une **moyenne générale** d'option suffisante.
- N'avoir **pas plus d'une note insuffisante** dans l'ensemble des branches de base et des branches d'option.
- Présenter le **profil scolaire** suivant :
 - Avoir le niveau A dans trois disciplines, avec un total des notes de 12 points au minimum.
 - Ou avoir le niveau A dans deux disciplines et le niveau B dans une discipline, avec un total des notes de 14 points au minimum et au moins la note 5 au niveau B.

Les élèves qui **ne remplissent pas** ces « conditions maturité » doivent se présenter à un examen d'admission dans les branches de mathématiques, français et allemand. Pour permettre aux futures candidates et aux futurs candidats de se préparer au mieux à l'examen d'admission, il est possible de suivre un cours préparatoire dans ces trois branches.

A noter que même si l'admission se fait sans examen, il est recommandé de se mettre à niveau dans ces trois branches. Le détail concernant le niveau prérequis dans chaque branche MPT se trouve au point ci-dessous.

DIRECTIVE			 CEJEF DIVISION TECHNIQUE SECTION MATURITÉ
Conditions d'admission en MPT et cours préparatoire			
MPT – GAD - DIR 7.03	JTA	Mise à jour : 24.02.2026	

Pour commencer les cours MPT avec le bon niveau

Aucun cours de mise à niveau ou de rattrapage n'est prévu durant l'année de formation en MPT. Il faut donc obtenir les connaissances nécessaires **avant l'entrée en MPT**. Comme il est très difficile de rattraper un retard durant l'année en MPT, il est vivement recommandé de commencer avec le bon niveau dans les différentes branches, et spécifiquement en mathématiques !

Il est vivement recommandé, même aux élèves qui ne doivent pas passer l'examen d'admission, de suivre le cours préparatoire un ou deux ans avant l'entrée en MPT.

Il est possible de se désinscrire facilement du cours préparatoire si l'on constate qu'on a des connaissances suffisantes. Le formulaire de désinscription *Désinscription du cours préparatoire* (MPT–GAD–MOD 7.10) est disponible au secrétariat.

Référence : *Contenu du cours préparatoire à la MPT* (MPT–GAD–REF 7.04) qui précise quels sujets doivent être maîtrisés en mathématiques, français et allemand.

Niveau attendu pour suivre correctement les cours des différentes branches MPT :

- **Mathématiques** : bon niveau A en fin de scolarité obligatoire. Attention, étant donné le nombre important de leçons hebdomadaires de math en MPT, il est très difficile de combler un retard en cours d'année ! Il est essentiel d'atteindre le niveau prérequis avant de commencer les cours MPT. La division technique n'offre pas de cours de soutien durant l'année MPT.
- **Allemand** : bon niveau A en fin de scolarité obligatoire. Le document *Contenu du cours préparatoire à la MPT* indique également la liste du vocabulaire à connaître et des pistes pour s'entraîner individuellement. Pour les élèves qui ne pratiquent pas cette langue durant leur CFC, il est vivement recommandé de suivre le cours préparatoire, même si l'examen d'admission n'est pas nécessaire.
- **Anglais** : très bon niveau A2 (l'élève doit savoir utiliser l'anglais pour communiquer dans des situations du quotidien, comprendre des conversations et des instructions orales simples, comprendre des textes et emails basiques et se présenter et répondre à des questions le concernant). Le vocabulaire qui doit être maîtrisé se trouve ici : <http://www.cambridgeenglish.org/images/22105-ket-vocabulary-list.pdf>.
- **Français** : aisance en orthographe, bonne expression écrite.
- **Physique et chimie** : aucun prérequis.
- **Histoire et institutions politiques** : aucun prérequis.
- **Economie et droit** : aucun prérequis.

DIRECTIVE			 CEJEF DIVISION TECHNIQUE SECTION MATURITÉ
Conditions d'admission en MPT et cours préparatoire			
MPT – GAD - DIR 7.03	JTA	Mise à jour : 24.02.2026	

Cours préparatoire

Le cours préparatoire n'est pas obligatoire, mais vivement conseillé, car il permet de réviser les connaissances qui devraient être bien maîtrisées à la fin de la 11^e année de la scolarité obligatoire (niveau A). Par l'inscription au cours préparatoire, la fréquentation régulière et les devoirs à domicile deviennent obligatoires, sous peine d'exclusion du cours.

Le cours préparatoire se compose de cinq leçons hebdomadaires dans les trois branches examinées : mathématiques, français et allemand. Le cours préparatoire se déroule selon le calendrier scolaire du 7 septembre 2026 au 11 juin 2027 :

- Le lundi de 16h05 à 18h30 : mathématiques
- Le jeudi de 16h05 à 17h40 : français et allemand

Si les inscriptions sont suffisantes, le cours préparatoire sera dédoublé et proposé également selon l'horaire suivant :

- Le lundi de 16h05 à 17h40h30 : français et allemand
- Le jeudi de 16h05 à 18h30 : mathématiques

La Division artisanale, à Delémont, propose le même cours préparatoire le mercredi matin. A noter que les jours et horaires de ces cours des Divisions technique et artisanale peuvent éventuellement être modifiés pour chaque rentrée scolaire.

Pour les candidates et candidats à l'examen d'admission, il est recommandé de suivre le cours en fonction de sa filière de formation CFC :

- en 3^e année d'apprentissage, pour un CFC en 4 ans,
- en 2^e année d'apprentissage, pour la filière 3+1 de l'EMT,
- en 2^e ou 3^e année d'apprentissage, pour un CFC en 3 ans,
- en 1^{re} année d'apprentissage, pour les CFC en 3 ans qui ont des horaires empêchant de suivre ce cours en 2^e ou 3^e année d'apprentissage, et pour les candidates et candidats à la maturité intégrée commençant en 2^e année d'apprentissage.

Dans la limite des places disponibles, les élèves sont autorisés à suivre le cours préparatoire plusieurs fois, notamment en cas d'échec à l'examen d'admission ou simplement pour se préparer à entrer en MPT l'année suivante même si on ne passe pas d'examen d'admission.

Formulaire d'inscription : *Inscription au cours préparatoire MPT (MPT–GAD–MOD 7.08).*

Dans la limite des places disponibles, il est possible de rejoindre le cours préparatoire en cours d'année, mais c'est à l'élève de se mettre à niveau sans perturber le travail de ses collègues.

Délai d'inscription pour l'année 2026-2027 : vendredi 28 août 2026.

DIRECTIVE			 CEJEF DIVISION TECHNIQUE SECTION MATURITÉ
Conditions d'admission en MPT et cours préparatoire			
MPT – GAD - DIR 7.03	JTA	Mise à jour : 24.02.2026	

Examen d'admission

L'examen d'admission est composé de trois examens écrits, en mathématiques, français et allemand. Il a lieu chaque année au début du mois de juin, le samedi matin entre 08h05 et 12h30.

Dates des examens d'admission 2026 : **samedi 6 juin 2026.**

Dates des examens d'admission 2027 : **samedi 12 juin 2027.**

Délai d'inscription pour la session 2026 : **vendredi 22 mai 2026.**

Délai d'inscription pour la session 2027 : **vendredi 28 mai 2027.**

Formulaire d'inscription : *Inscription en Maturité professionnelle orientation Technique, architecture et sciences de la vie* (MPT–GAD–MOD 7.18). La convocation à l'examen d'admission sera envoyée par courrier électronique à la fin du mois de mai.

Conditions de réussite de l'examen d'admission en MPT

Pour réussir l'examen d'admission, il faut :

- Obtenir une moyenne de 4,0 au minimum
- Ne pas avoir plus d'une note insuffisante
- La note de mathématiques compte double, tandis que celles de français et d'allemand comptent chacune une fois.

En cas d'échec, le candidat peut s'inscrire à une autre session d'examen une année ultérieure.

En cas de réussite, le candidat est automatiquement préinscrit en maturité professionnelle pour l'année qui suit l'obtention prévue de son CFC. Une demande de confirmation, de report ou d'annulation de cette préinscription sera envoyée par courriel au mois de mai précédent l'entrée prévue en MPT.